

Subventions « transport » pour le soutien à la sensibilisation dans le cadre de visites du Centre d'Immersion Educatif et Ludique (CIEL)

DEPARTEMENT DE L'AIN  
REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION  
5, Chemin du Tapey - Z.I d'Arlod  
BELLEGARDE / VALSERINE  
01200 VALSERHONE

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
BUREAU SYNDICAL

N° 24B18

Séance du jeudi 27 juin 2024

Président :

M. RONZON S.

Membres présents :

MMES DUBARE M., PHILIPPOT D. et REMILLON R.,  
MM. CHANEL M., DUJOURD'HUI G., LAKS N., MUNIER D. et  
SOULAT J.L.

Membres ayant donné procuration :

M. BOSSON J.F. à M. RONZON S.

Membres absents excusés :

M. GEORGES E.

Membres absents :

Sans objet

Membres en exercice :

11

Quorum :

6

Présents :

9

Votants :

10

Secrétaire de Séance :

M. CHANEL M.

Date de la convocation :

20 juin 2024

Objet de la délibération :

**SUBVENTIONS « TRANSPORT » POUR LE SOUTIEN A LA  
SENSIBILISATION DANS LE CADRE DE VISITES DU  
CENTRE D'IMMERSION EDUCATIF ET LUDIQUE (CIEL)**

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°23C36 du Comité Syndical en date du 29 juin 2023, portant adoption du nouveau règlement d'attribution des subventions « communication et animation » ;

Vu le Règlement d'attribution de subventions en matière de communication et d'animation pour promouvoir la prévention, le tri et le recyclage des déchets sur le territoire du SIVALOR ;

Vu l'avis favorable de la Commission Communication et animation rendu le 13 juin 2024 ;

Considérant les demandes de subvention suivantes :

Structure	Commune	Organisme payeur	Date de la visite	Coût HT	Subventions HT (60%)
Ecole primaire publique Au Fil Des Usses	FRANGY	Ecole primaire publique Au Fil Des Usses	16/02/2024	327,27 €	196,36 €
Ecole Jeanne d'Arc	RUMILLY	OGEC DE RUMILLY JA	21/05/2024	250 €	150 €
Collège la Pierre aux fées	REIGNIER	Collège la Pierre aux fées	02+05+08+09+11 /04/2024	1363,64 €	818,18 €
Ecole Jeanne d'Arc	RUMILLY	OGEC DE RUMILLY JA	13/05/2024	210 €	126 €
Ecole élémentaire de Cornillon	SAINT LAURENT	USEP Saint Laurent école publique	09/04/2024	418,18 €	250,91 €
Ecole de Malagny	VIRY	Coopérative scolaire école élémentaire Malagny	18/03/2024	318,18 €	190,91 €
LEPRP Jeanne Antide	REIGNIER	ASS Famille Gestion LEP Jeanne Antide	08+12/04/2024	545,45 €	327,27 €
École les Gentianes	THOIRY	Sou des écoles laïques de Thoiry	21+22/04/2024	500 €	300 €

École élémentaire du Lion	SAINT GENIS POUILLY	Commune de Saint-Genis-Pouilly	13/02/2024	300 €	180 €
École élémentaire du Lion	SAINT GENIS POUILLY	Commune de Saint-Genis-Pouilly	15/02/2024	300 €	180 €
Collège les Allobroges	LA ROCHE SUR FORON	Collège les Allobroges	30/04/2024	377,27 €	226,36 €
Collège Jean Rostand	ARBENT	Collège Jean Rostand	12/03/2024	272,73 €	163,64 €
Collège Jean Rostand	ARBENT	Collège Jean Rostand	11/03/2024	300 €	180 €
Collège Jean Rostand	ARBENT	Collège Jean Rostand	13/03/2024	272,73 €	163,64 €
Ecole primaire Publique Carole Marcel	NANGY	Ecole primaire Publique Carole Marcel	03/05/2024	318,18 €	190,91 €

Madame la Vice-présidente déléguée à communication et de l'animation rappelle le règlement d'attribution de subvention entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Elle expose que ces transports sont éligibles à une subvention du SIVALOR à hauteur de 60% de leur coût HT.

Il est ainsi proposé au Bureau syndical d'accorder les subventions comme indiqué ci-dessus.

LE BUREAU SYNDICAL,  
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE,

**DECIDE d'attribuer les subventions aux organismes concernés, telles que présentées ci-dessus ;**

**DIT que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 65 du Budget annexe Valorisation matière.**

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS et AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR certifie le caractère exécutoire du présent acte, compte tenu de sa transmission au Contrôle de Légalité et de sa publication.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président du SIVALOR  
Serge RONZON

